



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/613/Add.1  
11 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-quatrième session  
Point 120 de l'ordre du jour

MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES ETATS MEMBRES  
AUX HABITANTS DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

Rapport du Secrétaire général

Additif

Postérieurement à la publication du document A/44/613, le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies a, dans une lettre datée du 9 octobre 1989, informé le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle que pour 1989-1990, son gouvernement avait offert 139 bourses d'études à des habitants de territoires non autonomes, et qu'il prévoyait de porter ce nombre à 159 pour 1990-1991.

-----